



Conduire un atelier de maraîchage biologique en activité principale

Objectif : acquérir les éléments nécessaires à la conduite d'un atelier maraîchage à titre principal

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Public :

- Tout public niveau IV (BP, BT, baccalauréat professionnel ou technologique) : stagiaire BPREA, demandeur d'emploi, salarié dans le cadre d'un DIF...

Durée :

- de 105 à 200 heures

Rythme :

- Formation à distance (105 à 200h) dont une semaine de regroupement au CFPPA du Rheu (35h) dans le cadre d'un parcours diplômant BPREA + 4 semaines de stage minimum

Évaluation :

- Fiche de gestes pratiques à faire valider par le maître de stage (dans le cadre d'un parcours diplômant BPREA)
- Rédaction d'un dossier technique
- Oral par téléphone avec supports d'oraux transmis par mail : question de régulation de l'atelier maraîchage (dans le cadre d'un parcours diplômant BPREA)

Résultats attendus :

- UC (Unité Capitalisable) valable 5 ans faisant partie des 12 UC du BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole)

OU

- Attestation de formation (dans le cadre d'un parcours non diplômant)

Période et lieu :

- Entrée en formation possible toute l'année
- A distance

Prix :

- Basé sur le dispositif Préférences Formations, nous consulter

RENSEIGNEMENTS PEDAGOGIQUES

Contenu :

- Choix du système de production
- Préparation du sol
- Préparation à la vente
- Organisation de l'atelier, planning, assolement, rotation et moyens de production

Méthodes et outils :

- Autoformation via une plateforme de télé-formation : ressources numériques, cours, quiz, vidéo...
- Ouvrage pédagogique
- Travaux personnels et visites, stage pratique
- Entretiens téléphoniques (suivi, accompagnement individualisé...)

Contact : CFPPA Rennes-Le Rheu

Rue des Chardonnerets BP 55124 35651 LE RHEU CEDEX 02-99-60-87-77

cecile.renaudeau@educagri.fr

www.formation-continue.theodore-monod.educagri.fr

